

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire expose qu'une concertation entre les services de l'État, les maires des communes de la presqu'île et les représentants des sociétés assurant des transports en hélicoptère a été engagée dès le mois de novembre pour préparer le dispositif d'accueil des mouvements d'hélicoptères sur la presqu'île de Saint-Tropez dans le cadre du transport de personnes à la demande.

Pour la saison 2016, le projet d'arrêté préfectoral n'est pas encore connu, il y a donc lieu de prendre une délibération de principe quant à la mise à disposition du terrain communal pour l'exploitation d'une hélisurface et ce dans l'attente de la transmission de l'arrêté préfectoral prescrivant les modalités d'utilisation des hélisurfaces responsables.

N°2016/098

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL
POUR L'EXPLOITATION D'UNE HELISURFACE POUR LA SAISON 2016**

CM 30/03/2016

N°2016/098

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL
POUR L'EXPLOITATION D'UNE HELISURFACE POUR LA SAISON 2016**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2012, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition d'un exploitant le terrain communal sis quartier Négresse pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant les créneaux horaires d'interdiction des mouvements des plateformes responsables (pause méridienne).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse (à côté du réservoir d'eau) cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² à un gestionnaire, la société RCE Hélistation de Grimaud.

Cette mise à disposition est consentie pour la période déterminée par l'arrêté préfectoral moyennant le versement d'une redevance dont le montant est fixé à 65 euros par poser, encaissé par le gestionnaire dont la rémunération est fixée à 25 % du total des recettes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du terrain sis quartier Négresse, cadastré C 1515 d'une surface de 300 m² pour y assurer la gestion des mouvements d'hélicoptères durant les créneaux horaires autorisés à la société RCE Hélistation de Grimaud,
- de fixer le montant de la redevance à facturer aux compagnies utilisatrices à 65 euros par poser,
- de dire que la rémunération du gestionnaire sera égale à 25 % des recettes facturées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 32 POUR – 1 CONTRE** (Pascal CORDÉ)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE